

1. EDITORIAL

Le service d'accompagnement socio-judiciaire (SASJ) a été créé en 2015, il est actuellement engagé dans **9 actions distinctes**.

Par soucis de lisibilité de notre action, nous les développerons sous forme synthétique. La réparation pénale, partie intégrante du SASJ fait l'objet d'un rapport d'activité propre.

Le service du SASJ est organisé en deux pôles : le pôle Haut-Rhin et le pôle Bas-Rhin. L'équipe est composée de 10 travailleurs sociaux, 7 médiateurs scolaires, une coordinatrice, une psychologue, une secrétaire, un agent d'entretien, un chef de service et un directeur.

2. MISSIONS

• Médiation scolaire

Mission : prendre en charge les élèves exclus temporaires ou définitivement des collèges pour des infractions au règlement intérieur ou des délits (violences, insultes, menaces, dégradations...) afin d'assurer un accompagnement éducatif, le cas échéant avec le support d'une mesure de responsabilisation et d'éviter ainsi une sortie du système scolaire.

Collèges concernés : Solignac, Stockfeld, Lezay-Marnésia, Le Ried à Bischheim, Erasme, Twinger, Sophie-Germain.

Statistiques: 650 élèves accompagnés sur l'année scolaire 2019-2020 sur 5 collèges puisque deux autres collèges ont intégré le dispositif à la rentrée 2020.

• Accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales et Centre d'accompagnement et de suivi des auteurs de violences conjugales

Mission : dans le cadre d'un protocole initié par la justice concernant la prise en compte globale des violences intra familiales c'est-à-dire prenant en compte les victimes, les enfants et les auteurs, l'ARSEA met en œuvre une action d'accompagnement psychologique des auteurs. L'objectif consiste à permettre aux personnes accueillies de travailler leur rapport à la violence.

L'Arsea a été retenue suite à un appel à projet pour la création d'un centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Les propositions d'accompagnement se sont diversifiées et complètent l'action initiale mise en œuvre depuis 2015.

Cet accompagnement peut s'effectuer dans le cadre d'entretiens individuels et/ou collectifs, à l'occasion d'un groupe de parole. Les personnes sont orientées vers le service par le Tribunal, le SPIP avec lequel nous avons plusieurs conventions en cours et les différents partenaires.

En plus des entretiens individuels le service propose une prise en charge collective :

- **Stage de responsabilisation.** Une convention est signée à l'initiative du Tribunal Judiciaire de Strasbourg en 2020. La participation au groupe de responsabilisation est obligatoire. Le stage est organisé sous forme de groupe de parole avec une intervention en binôme la psychologue du service et des professionnels des associations partenaires selon la thématique de la séance.

En 2020 nous avons mis en place 7 groupes de responsabilisation.

- **Groupe de parole auteur de violences conjugales et intervention d'un psychologue dans le cadre d'entretien individuel en Maison d'Arrêt.** Des conventions ont été signées avec le SPIP. En raison de la crise sanitaire, un seul stage a été organisé.

L'accompagnement proposé est également d'ordre social avec la création en 2020 d'un poste de travailleur social qui intervient avec les auteurs de violences conjugales à leur demande. Cela s'articule, hors mandat judiciaire autour de modules complémentaires : l'accès aux droits, la parentalité, insertion professionnelle, le logement.

Statistiques: 162 personnes reçues, 180 entretiens physiques et 206 entretiens téléphoniques.

• Contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE)

Mission : le Contrôle judiciaire socio-éducatif est une mesure socio-éducative visant au moyen d'un accompagnement individualisé, social, éducatif, psychologique, la mise en place d'un projet adapté aux difficultés comme aux capacités d'insertion du mis en examen. Envisagée de cette manière, elle tend à favoriser une responsabilisation par la réflexion menée sur le sens de son acte. "La personne mise en examen reste libre sauf, à raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté, à être soumise au contrôle judiciaire ou, à titre exceptionnel, placée en détention provisoire." (Art. 137 du Code de Procédure Pénale).

Les objectifs de la loi : éviter ou réduire la détention provisoire facteur de désinsertion sociale et de récidive, mettre en place un traitement social de la délinquance, à travers une liberté restreinte.

Habilitation : TGI de Strasbourg en date du 4 décembre 2015.

Statistiques : 20 mandats pour un total de 285 entretiens.

- **Placement Extérieur à domicile (PED)**

La mission, sur la base d'une convention signée en 2016 entre l'ARSEA et le SPIP du Bas-Rhin, consiste en l'accompagnement social des personnes placées sous-main de justice dans le cadre de la mesure de placement extérieur prévue par l'article D. 136 du Code de Procédure Pénal et la Circulaire A.P. 86.21 du 08 août 1986.

L'association s'engage à aider la personne suivie à s'inscrire comme acteur de son histoire et de sa propre évolution.

Habilitation : convention SPIP/ARSEA 2020.

Statistiques : 9 personnes accompagnées pour un total de 1262 journées.

- **Enquête de Personnalité (EP)**

C'est une mesure d'investigation approfondie qui consiste à recueillir des renseignements concernant la personnalité de la personne mise en cause, sur sa situation matérielle, familiale et sociale. L'enquête doit permettre aux magistrats ou à la cour d'assise, de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen ou d'accusé.

L'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux qui interviennent également sur les enquêtes sociales rapides.

Habilitations : TGI de Strasbourg (4/12/15) et TGI de Colmar (26/6/17)

Statistiques : 81 enquêtes orientées et 73 enquêtes rendues.

- **Enquête Sociale Rapide (ESR) dans le cadre de la Permanence d'Orientation Pénale**

C'est une mesure d'investigation rapide. Elle est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

Habilitation : TGI de Strasbourg en date du 4 décembre 2015.

Statistiques : 784 enquêtes réalisées.

- **Stage de citoyenneté sur le ressort du TJ de Strasbourg et de Saverne**

Mission : consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société. De par la réflexion suscitée et la remise en question, le stage vise également à favoriser l'insertion sociale du mis en cause.

Sur Strasbourg, le stage se déroule sur 3 jours avec l'intervention d'un délégué sur Procureur, d'une juriste du Tribunal Judiciaire sur le sens de la peine, d'un éducateur à la citoyenneté, un travailleur social formé à la communication non violente.

Sur Saverne, le stage se déroule sur 2 jours avec l'intervention d'un délégué du Procureur, d'un Juge d'application des peines, d'un avocat et d'un éducateur à la citoyenneté.

Habilitation : Conventions signées avec les Procureures de la République des TJ de Strasbourg (5 stages/an) et de Saverne (2 ou 3 stages/an).

Statistiques : 2 stages à Saverne et 1 stage à Strasbourg.

- **Stage « les usages numériques » à la maison d'arrêt de Strasbourg**

Mission : consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société, développer l'esprit critique par rapport aux nouveaux médias et réseaux sociaux, prévenir la récurrence, favoriser la réinsertion sociale, prévenir d'éventuelles radicalisations :

Ce stage fait l'objet d'une convention avec le SPIP du Bas-Rhin et s'effectue par groupe de 12 personnes détenues à la maison d'arrêt. Les thèmes abordés sont la citoyenneté, les usages numériques et ses limites, la manière dont on protège ses données personnelles et le repérage des fakenews.

Statistiques : 1 stage.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

A la rentrée 2020, nous avons accueilli 2 nouveaux collègues, Sophie Germain et Twinger. Saad Meniker et Zahir Toubal ont rejoint l'équipe de médiateurs scolaires dans le cadre de contrat adulte relais. Rodha Essid a débuté en tant que médiatrice scolaire au collège Lezay Marnésia. Hasna Ben Chelbi assurant à présent la coordination des médiateurs scolaires, Siham Abidallah a été embauchée pour le poste médiateur scolaire au collège Erasme.

Frédérique Riedlin continue en 2020 à intervenir dans le cadre des groupes de parole pour les auteurs de violences au sein de la maison d'arrêt.

Emilie Dubail a remplacé Lisa Lentz en décembre 2019 dans le cadre d'un congé maternité et a été embauchée en CDI à l'issue.

Le SASJ a été retenu pour être Centre de prise en charge et de suivi des auteurs de violences conjugales Grand Est. Cela a permis d'étendre le temps de travail d'Isabel Zapata, psychologue, d'embaucher Héloïse Lepelletier, conseillère en économie sociale et familiale et Emilie Dubail en tant que contrôleur judiciaire toutes les trois spécifiquement attachées à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales. Les magistrats se sont saisis de la mesure du stage de responsabilisation et l'année 2021 permettra d'en organiser 15. L'objectif de l'année 2021 sera de créer un réseau de travail avec les associations des départements 68 et 57 autour des questions relatives à la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Les éducateurs mettant en œuvre des ESR et EP poursuivent l'enrichissement de leur pratique professionnelle avec la mise en place de séances d'analyse de la pratique avec une psychologue clinicienne. La chef de service a également intégré un groupe d'analyse de la pratique avec les cadres des services d'AEMO et du SIE 67.

Cette année, les équipes du SASJ et du SERP se sont retrouvées autour d'un temps ludique: un « escape game » a été organisé dans les rues de Strasbourg dans le cadre du fond de rencontre associatif.

3.2. Formations

Les médiateurs scolaires ont continué leur parcours de formation initié en 2019 dans le cadre de formation diplômantes, même si les délais ont été rallongés du fait de la crise sanitaire.

- Mme Ben Chelbi est actuellement en VAE d'éducatrice spécialisée
- Mme Tugral Gurbuz est en formation CEFI (Conseiller Emploi Formation Insertion).

3.3 Financeurs et partenaires

➤ Les Institutions judiciaires

Des conventions sont signées avec le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et de Saverne pour la mise en œuvre de nos missions ainsi que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Les bilans annuels sont réalisés afin de veiller à la réalisation de nos missions et de proposer des axes d'amélioration.

➤ L'Etat, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le Conseil Départemental financent les actions de médiation scolaire, d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales et de contrôle judiciaire socio-éducatif.

Ces financements font l'objet de conventions pluriannuelles.

➤ Le réseau de partenaires : une démarche citoyenne

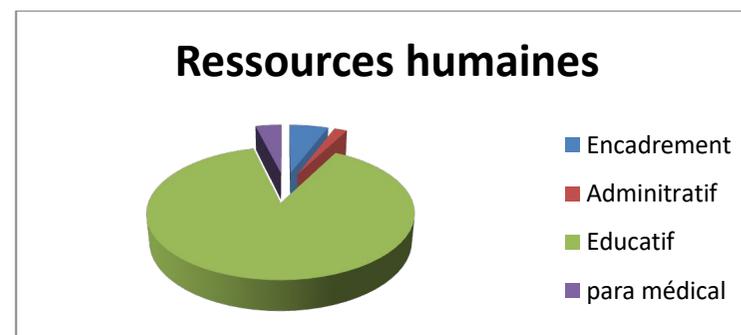
En 2020, plusieurs partenaires ont constitué l'offre possible pour la réalisation d'activités de responsabilisation dans le cadre de la médiation scolaire:

- Secteur socio-culturel et prévention
- Associations et entreprises ayant mission de service public
- Secteur humanitaire et caritatif
- Secteur culturel

- Collectivités territoriales
- Secteur sportif

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical
CDI	6	0,60	0,20	4,50	0,70	
CDD temporaire	9,80			9,80		
CDD remplacement	0,60			0,60		



5. CONCLUSION

L'année 2020 a permis la continuité des missions malgré les périodes de confinement, les professionnels du service s'étant adaptés aux contraintes liées à la crise sanitaire. Il a été possible de travailler autrement en ayant à l'esprit de garder du lien, non seulement avec les personnes accompagnées mais également entre les salariés.

L'année a ensuite permis de mettre en œuvre de nouvelles actions qui ont donné lieu à la signature d'une convention à l'initiative du tribunal judiciaire de Strasbourg qui

sont les stages de responsabilisation et les stages de citoyenneté. Ces stages sont en voie de développement et trouveront en 2021 un rythme de croisière.

Le développement du Centre de prise en charge et de suivi des auteurs de violences conjugales permettra également d'offrir des perspectives de travail et d'accompagnement intéressantes pour les personnes reçues et d'innover dans les modalités de suivi.